



**Co-présidés par
le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
et le Groupe Moniteur**

DOSSIER DE CANDIDATURE

Catégorie Produit & Solution

***PARTICIPATION RESERVE EXCLUSIVEMENT AUX INDUSTRIELS EXPOSANTS SIMI
2010***

A retourner avant le vendredi 29 octobre 2010
SIMI – 17 rue d’Uzès – 75108 Paris cedex 02

CONTACT :

Michaëlle PESAH

Directrice commerciale

Tél : 01 40 13 33 85

@ : michaëlle.pesah@groupemoniteur.fr



FICHE D'INSCRIPTION

A retourner avant le 29/10/10 minuit
Par e-mail :
michaëlle.pesah@groupe-moniteur.fr
ou à l'adresse suivante :
SIMI – 17 rue d'Uzès
75108 PARIS cedex 02
Tél. : 01.40.13.33.85
Fax : 01.40.13.51.82

Société :N° de stand :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nom et prénom de l'interlocuteur :

Fonction :

Tél. : Tél. portable :

E-mail :

Produit & Solution (trophée réservé aux exposants SIMI)

Nom du produit / de la solution :

Date de dépôt de brevet (le cas échéant) :

Autorisation de reproduction et de représentation

Je soussigné(e)

Déclare et garantis avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments du dossier présenté, et autorise en conséquence GROUPE MONITEUR à reproduire et représenter ces éléments dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptibles de traiter des Trophées Constructeo de l'année 2010 ainsi que pour une reproduction, par la société organisatrice sur les documents promotionnels des Trophées Constructeo de l'année 2011. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice. Elles garantissent cette dernière de tout recours à cet égard. Atteste avoir pris connaissance et accepte, sans restriction ni réserve, le règlement ci-après.

**ATTENTION : Les candidatures devront être adressées au plus tard le 29 octobre 2010 minuit à SIMI
Tout dossier incomplet sera refusé.**

Société :

Date :

Cachet & Signature



Règlement du concours Trophées Constructeo Catégorie « Produit & Solution »

Article 1 – Société organisatrice

GROUPE MONITEUR, S.A.S au capital de 333.900 euros, dont le siège est à Paris (75002), 17 rue d'Uzès, organisatrice du Salon SIM / Espace Constructeo agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité au dit siège, organise une opération comportant un Concours intitulé « Les Trophées Constructeo » du 30 juillet au 29 octobre 2010

Article 2 – Descriptif de l'Opération

L'Opération a pour vocation de récompenser des produits et solutions innovants pour la performance des bâtiments. **Ce concours est réservé exclusivement aux industriels exposants sur le SIMI 2010.**

Liste des trophées

Trophée « Produit & Solution », en partenariat avec



Article 3 - Comment participer ?

Les participants devront envoyer leur dossier complet au plus tard le 29 octobre 2010 minuit (horodatage et cachet de la Poste faisant foi) :

- par e-mail pour les exposants : michaelle.pesah@groupemoniteur.fr
- par courrier sous format électronique (clé usb, CD-Rom) pour les non exposants : SIMI / Trophées Constructeo – 17 rue d'Uzès – 75108 Paris cedex 02

Le dossier devra comporter :

A La fiche d'inscription dûment remplie et signée.

B Un dossier de présentation (format PowerPoint) :

Le dossier devra apporter des informations précises quant aux caractéristiques du produit / de la solution selon les rubriques suivantes :

- * Informations techniques et commerciales
- * Mode de mise en œuvre
- * La valeur ajoutée pour la performance des bâtiments
- * L'impact écologique

C Les 5 à 10 photographies devront être présentées au format TIFF ou JPEG, résolution 300 dpi minimum.

D L'autorisation de reproduction et de représentation des éléments du dossier de candidature

En outre, une démonstration du produit / solution devra être réalisée devant le jury sur le stand de l'exposant le 1^{er} Décembre 2010 entre 9h30 et 11h30. Le jury pourra poser des questions complémentaires aux candidats. Chaque candidat disposera en tout d'environ 10 minutes.

Conseils de rédaction

1. Le dossier devra respecter les rubriques indiquées.
2. Le jury sera sensible au caractère clair, complet et concis de la référence, mais aussi aux éléments mis en avant pour en étayer les points forts.
3. Le dossier doit pouvoir se suffire à lui-même.

Article 4 – Sélection des Lauréats du Trophée « Produit et Solution » décerné par le Jury

Le trophée « Produit & Solution » est décerné par un jury présidé par Bertrand Delcambre, Président du CSTB est composé de 7 professionnels du secteur :

- Patrick Cheruette, Rédacteur en Chef – Les Cahiers Techniques du Bâtiment – Groupe Moniteur
- Jacques de Fontgalland, Gérant, Architecte DPLG – A.R.T. Réalisations
- Isabelle Duffaure Gallais, chef de service "technique" au sein de la rubrique "architecture-technique" – Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment
- Gérard Franc, Architecte Ingénieur TP – Agence Franc Architectes
- Agnès Fourcade, Responsable Contenu batiproductsmaison.com – Groupe Moniteur
- Michel Ginot, Président – ADI
- Joël Marias, Responsable de l'Immobilier et des Services Généraux – Philips France – Fonctions Générales



Le jury étudiera les dossiers complets envoyés le 29 octobre 2010 au plus tard et rencontrera les candidats sur leur stand le 1^{er} décembre 2010 de 9h30 à 11h30 pour une démonstration. En cas d'absence du candidat sur son stand, son dossier ne participera plus au Concours.

Pour déterminer les lauréats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

- Qualité Technique
- Simplicité de mise en œuvre
- Impact sur la performance
- Préservation de l'environnement

Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de prix dans l'une ou l'autre des catégories ou de nommer des ex-aequo.

À l'issue, le jour-même le jury délibérera et désignera le lauréat 2010 dont le nom sera dévoilé lors de la remise des Trophées le jeudi 2 décembre 2010 dans le cadre du SIMI

Article 5 – Clause de confidentialité

Groupe Moniteur s'engage à ne divulguer avant l'ouverture du salon SIMI aucune information considérée confidentielle par le candidat qui l'aura **expressément signalée comme telle à Groupe Moniteur dans son dossier de candidature.**

Article 6

6.1 Tout dossier incomplet, illisible, raturé, envoyé après la date limite de dépôt et/ou ne répondant pas aux critères énoncés à l'article 3 ci avant, ne sera pas pris en considération pour l'attribution des Trophées.

6.2 La société organisatrice se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler son concours.

6.3 Les sociétés lauréates autorisent, par avance et sans contrepartie financière, la société organisatrice à utiliser, à des fins promotionnelles ou publicitaires, leur nom, celui du produit ou de la solution présenté(e), de même que toutes images s'y rapportant, sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'organisateur. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice. Elles garantissent cette dernière de tout recours de tiers à cet égard.

6.4 Les informations contenues sur le questionnaire de participation sont destinées à la société organisatrice. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants pourront exercer leur droit d'accès et de rectification au regard des informations les concernant auprès de Groupe Moniteur Pôle Salon et Congrès, 17 rue d'Uzès – 75002 Paris.

6.5 La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit.

6.6 La participation aux présents Trophées Constructeo implique l'acceptation par les participants, sans restriction ni réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

6.7 Les dossiers de candidature ne seront pas retournés

Article 7 – Règlement

Le présent règlement est disponible sur le site www.salonsimi.com pendant toute la durée du concours.

Article 8 – Litiges

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou obligation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.

Fait à Paris le 28 juillet 2010

Renseignements :

Salon SIMI / Espace Constructeo – Trophées Constructeo 2010

17 rue d'Uzès - 75002 PARIS

Tél : 01 40 13 50 24 – Fax : 01 40 13 51 82

michelle.pesah@groupemoniteur.fr